

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°26

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 décembre 2023, s'est réuni le 15 décembre 2023 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation : 8 décembre 2023

Nombre de membres présents : 28

Secrétaire de séance : Mr Cottley Romain

Nombre de votants : 25

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD			X
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE			X
	SAJUAN CATHERINE			X	FILET MARIE-CLAUDE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE			X
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL			X POUVOIR A MR MONTANGERAND	BOULANGER PAUL			X
SAUVAGE CLAUDIE				X ROZIER JOELLE	X			
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE				X LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET RCGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X POUVOIR A MR LUX	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD C.AMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

La séance est ouverte à 8h30

## **1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr Cottey Romain assure le secrétariat de séance de l'assemblée.

## **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N° 25 DU COMITE SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2023**

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

## **3. PROJET LIXO ET TAUX DE REFUS EMBALLAGES**

Monsieur Ferré évoque l'installation du dispositif mis en place sur l'Evolupac. Le matériel récemment installé, a pour but de repérer les erreurs de tri par :

- La captation des données et la cartographie des erreurs de tri permettant le suivi de la qualité du tri,
- La caractérisation des déchets concourant à l'identification des objets dangereux,
- Le suivi des données et l'évaluation de la performance qui orientera et optimisera les campagnes de sensibilisations,

La mise en place de la caméra sur l'Evolupac, a pour objectif, de déterminer, via l'intelligence artificielle (IA), les éléments et tous produits qui n'ont pas à être dans cette colonne : par exemple : des sacs d'ordures ménagères déposés, à l'intérieur de la colonne, ou des clémentines dans un filet. L'IA sera, grâce à ses performances, capable de déterminer, quelles sont les PAV où il y a le plus d'erreurs et en quoi elles consistent. L'objectif est « d'éduquer » les usagers par la communication.

Monsieur Ferré indique que ces refus de tri pénalisent le SMIDOM, par son cout et par le malus appliqué par le Sytraival.

## **4. AVANCEMENT DES TRAVAUX DECHETERIE DE SAINT-JEAN-SUR-VEYLE**

Monsieur Jarret présente l'avancement des travaux sur la déchèterie de St Jean-sur-Veyle.

Le local du gardien, ainsi que l'alimentation électrique sont achevés. L'ouverture de la déchèterie, est maintenue, au 26/12/2023. Des réajustements seront à faire, sur les aspects sécuritaires.

À la suite de la rénovation de la déchèterie de Saint Jean sur Veyle, il est rappelé qu'un état des lieux est prévue une fois par trimestre avec EGT, concernant l'entretien des locaux. Celui-ci relève de sa responsabilité, et devra donc poursuivre les efforts mis en place, par le SMIDOM.

Plusieurs rénovations ont été apportées : le local des déchets dangereux, le quai pour le dépôt des gravats, notamment afin d'éviter les chutes par l'installation de gardes corps, et la réalisation d'une clôture. Ces éléments ont été réalisés pour la mise en conformité, et pour éviter les intrusions et les risques d'accidents.

## **5. REP PCMB DECHETERIES**

Monsieur Ferré évoque les nouvelles REP en déchèteries concernant les produits de construction et matériaux du bâtiment (PCMB) et leurs impacts par rapport aux professionnels sur le territoire.

Il rappelle le montant de la facturation des professionnels sur le premier semestre 2023 et les différentes solutions proposées par les autres collectivités (déchèteries professionnelles sur le territoire ou à proximité, contrat entre PRO et SMIDOM).

La question de refuser les professionnels, dans les déchèteries du SMIDOM, dans le futur, après étude de l'évolution des REP, sera à se poser, comme le font déjà, des territoires limitrophes, exemple : Grand Bourg Agglomération.

En effet, Monsieur Ferré rappelle la difficulté de distinguer les différents flux de déchets, en provenance des professionnels, qui interviennent dans nos déchèteries. Il faudrait remettre des certificats pour le traitement de ces déchets, et les communiquer, en fonction des agréments de chaque PRO.

Il évoque par exemple BIG MAT sur Mézériat, et DORAS sur Crottet, qui sont équipés et habilités pour récupérer ses déchets, aussi bien pour les pros que les particuliers. L'association AMORCE qui représente les collectivités incite à ne plus accepter les PROS afin qu'ils aillent dans leurs filières

spécifiques, il rappelle que les pros représentent 20 % de nos volumes et que cela peut être une économie importante.

Monsieur JARRET interpelle Monsieur COTTEY sur les spots publicitaires entendus sur les radios sur ce sujet à destination des PROS.

Monsieur Marc Ameil demande s'il y a eu des demandes des interlocuteurs locaux (syndicats, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) à ce sujet.

Monsieur Ferré indique que le SMIDOM, va communiquer les adresses des points qui reprennent gratuitement des flux notifiés, sur le site. Monsieur Jarret, signale que l'on pourra également s'appuyer sur les informations communiquées par la CAPEB, et la FBTP, auprès de leurs adhérents.

## **6. NOUVELLES REP DECHETERIES**

Monsieur Ferré présente les zones de réemploi en déchèterie pour les Articles Sports et Loisirs (ASL) et Articles Bricolages et Jardins (ABJ) en bon état ou réparables qui doivent y être aiguillés. Ces nouvelles REP permettront de diminuer le volume dans les bennes non recyclables mais rendront plus complexe le travail des agents. Les signalétiques sur les bennes devront être modifiées.

En déchèterie, des containers spéciaux seront installés ou des bennes pour les gros outillages spécifiques. Les déchets non recyclables diminueront de fait, ainsi que les coûts d'exploitations.

Il est rappelé que la formation des gardiens a déjà commencé par le biais du SYTRIVAL et qu'ils seront le plus à même de répondre aux questions des usagers. La complexité de ces nouvelles REP met en avant l'évolution du métier de gardien.

Les élus demandent sous quelle forme la communication de ces REP sera réalisée, et avec quelle pédagogie auprès des usagers (supports, pictogrammes, magazine, site internet, et via l'accompagnement des mairies) ?

Monsieur Jarret rappelle, que trop de support peuvent être source d'erreurs et afin d'éviter celles-ci il vaut mieux demander au gardien, présent qui sera le plus à même de répondre à l'usager.

## **7. CONVENTION AVEC ECODDS POUR OUTILLAGE DU PEINTRE**

Monsieur Ferré présente la convention entre le SMIDOM et l'éco-organisme ECODDS, pour l'outillage des peintres.

Il s'agit de la réorientation pas les filières des produits en relation avec l'outillage du peintre, qui n'étaient pas faites antérieurement.

Nous sommes adhérents de cet éco-organisme, qui nous demande de signer la convention.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à signer la convention avec ECO DDS.

## **8. DELIBERATION GRILLE TARIFAIRE 2024 REDEVANCE INCITATIVE**

Monsieur Ferré présente les nouveaux tarifs de redevance incitative 2024.

Il rappelle que lors du dernier comité syndical, l'augmentation tarifaire votée était de l'ordre de 4.5%

Il évoque les augmentations tarifaires des autres territoires et notamment, Villars les Dombes dont l'augmentation de la RI était de 40 %, pour 2023, pour faire face à l'augmentation des coûts.

Le SMIDOM a augmenté de 6% en 2023, et cette année de 4.5 %. Elle reste toujours inférieure à l'inflation.

Il signale que les factures devraient diminuer, avec le tri à la source, et le compostage, mais que les tarifs de traitement des déchets continueront quant à eux d'augmenter.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à modifier les tarifs 2024 de redevance incitative.

## 9. DELIBERATION AUTRES TARIFS REDEVANCE INCITATIVE 2024

Monsieur Ferré propose au Comité Syndical d'augmenter le tarif de vente des composteurs non subventionnés de 60€ à 80€. Les stop odeurs sont actuellement à 5€, il est proposé de passer le tarif à 6€.

À la suite de la mise en place des abri bacs dans le centre de Montmerle, pour la collecte des bio déchets, il est proposé un tarif de 0.50€, par dépôt, pour les usagers.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à appliquer une facturation pour les composteurs partagés, non subventionnés de 40 € à 80 €, les stop odeurs de 5 € à 6 €, le tarif à 0.50 €, par dépôt de bio déchets dans les abris bacs.

## 10. RESULTAT DU CONCOURS DE COLLECTE DES TLC AU SEIN DES ECOLES PARTENAIRES

Madame Forêt présente les résultats du concours TLC dans les écoles.

Monsieur Ferré évoque les remarques de Monsieur AUBLANC lors de la réunion du bureau du 01/12/2023, dans lequel, il remerciait le travail, le professionnalisme et l'investissement des agents du SMIDOM. Monsieur DUPUIT, appuie celles-ci.

Madame Forêt présente le concours de collecte de TLC, et explique qu'en 2022, il y avait 16 écoles, cette année 14 écoles se sont inscrites.

L'objectif de ce concours est de sensibiliser les élèves aux recyclages du Textiles d'habillement, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) et de leur revalorisation sous différentes formes.

14 écoles du territoire se sont inscrites pour le concours, comptabilisant 1751 élèves.

Le poids total collecté représente 9473.5 kg, ce qui représente 5.41 kg par élève.

Le résultat est déterminé proportionnellement au nombre d'élèves par commune, et le poids collecté en kg.

La commune de St Julien Sur Veyle est le vainqueur de cette année, les enfants vont assister à un spectacle sur le thème de l'environnement.

M Jambon évoque la communication auprès des usagers, du poids des TLC, et s'interroge sur le fait que cela soit les enfants qui éduquent leurs parents.

Madame Forêt précise qu'il s'agit effectivement d'un des buts, des animations scolaires. En effet, l'enfant d'aujourd'hui sera l'adulte de demain. Les différents sujets (tri, recyclage, compostage), abordés sous formes de jeux adaptés, permet une meilleure compréhension des enjeux écologiques (exemple : recycler du papier, c'est un arbre de couper en moins).

Monsieur Jambon insiste sur le fait que nous devons communiquer avec les adultes sur ces sujets et ne pas passer par les enfants. Il s'interroge sur la compréhension de « l'adulte » et le motif pour lequel nous ne communiquons pas, « n'est-il pas capable de comprendre ».

Madame Forêt précise que la communication est adaptée en fonction des personnes auxquelles on s'adresse. Les enfants ont besoins d'être guidés, et les adultes, en fonction de leur sensibilité peuvent se former à une démarche plus écologique, par eux-mêmes.

Monsieur Philippe Brunel évoque "Le Relai "et les envois de TLC, en Afrique, il y a une dizaine d'années. Il s'interroge sur leur utilisation aujourd'hui, et sur les articles d'actualités.

De même, des demandes au sujet des associations, Emmaüs, Le Pont, et la réutilisation des produits récupérés.

Madame Forêt explique qu'une grosse partie des TLC sont recyclés en Europe.

M Ferré transmettra le bilan de REFASHION pour le transmettre auprès du Comité Syndical.

Monsieur Jarret alerte les élus, sur la communication des médias, pour faire de l'audimat. Il explique que les associations comme Le Relai ne s'investiraient pas dans les actions comme celles menées par le concours TLC, s'il n'y avait pas d'intérêts financiers. La mise en avant de faits de sociétés ne sont pas forcément la réalité et cela n'est pas le rôle du Smidom, ni celui des élus de véhiculer des rumeurs. Elles sont à prendre avec du recul, et à vérifier, afin de porter le bon message.

## **11. COMMUNICATION SMIDOM**

Monsieur Ferré évoque l'importance de la communication des actions du Smidom, et propose de suspendre le format magazine, afin de passer sur un support type « lettres de la Sobriété ». Envoyée en janvier, mai et septembre. Cette communication sera en cohérence avec le nouveau covering des véhicules du Smidom.

## **12. POINT SUR PLPDMA ET LES BIO DECHETS**

Madame Dussauge présente les chiffres des ventes des composteurs individuels et l'installation des composteurs partagés sur l'année 2023.

Sur l'année 2023, 1641 composteurs ont été vendus lors des sessions de vente de composteurs dans les communes (340 composteurs ont été vendus en direct au Smidom). Les animations ont eu beaucoup de succès et les associations ont bien participé et accompagné ces sessions.

Le nombre de composteurs vendus ne tient pas compte des usagers déjà équipés.

Monsieur Jarret met en avant la double atteinte des objectifs prévus au PLPDMA et que les chiffres seront amenés à évoluer en fonction des nouveaux arrivants, et du remplacement des matériels usagés.

Madame Dussauge présente les chiffres relatifs aux sessions composteurs collectifs et l'accompagnement dans les résidences autonomes, les logements collectifs et les écoles des communes, pour le retrait des bio déchets dans ces structures. 10 sites de compostage partagés ouvert au public en 2023.

Elle remercie les communes pour leur investissement et leur aide dans les actions qu'elle a pu mener et celles à venir.

Monsieur Dupuit explique que pour les usagers en résidence seniors, la mise en place des composteurs partagés est une conservation de leur autonomie. Ils sont très motivés.

Il est rappelé que les équipes pédagogiques, les agents communaux sont parfois réticents, un film est en cours de réalisation sur l'expérience de l'école de Grièges, pour le présenter auprès des différents publics... pour motiver et montrer que c'est l'implication de tous qui permet de mener un projet commun.

Le constat par rapport aux réticences initiales, est qu'il n'y a peu d'incivilité. Exemple sur Pont de Veyle, qui remporte un tel succès qu'un deuxième composteur va être installé. Monsieur Jarret remarque que ce PAV du Crédit Agricole, à proximité du composteur partagé, est pourtant l'un des plus problématiques sur le territoire du Smidom.

Les bio déchets, ce ne sont pas que les déchets alimentaires, il y a les déchets verts.

18 communes sont inscrites dans l'opération « broyage de sapins »

Monsieur PEIGNE évoque la possibilité d'utiliser le broyat par les collectivités pour le broyat dans les composteurs partagés.

## **13. DELIBERATION POUR INVESTISSEMENTS 2024**

Monsieur Ferré indique que comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il invite donc les membres du comité syndical à délibérer sur le sujet.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président de à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril.

#### **14. DELIBERATION EXTINCTION DE CREANCES ET ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à admettre en créance éteintes la dette d'un montant de 180.82€. Il propose également l'admission en non-valeur de la dette pour un montant de 2 310,48€.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à admettre en créance éteintes la dette d'un montant de 180.82€. Il propose également l'admission en non-valeur de la dette pour un montant de 2 310,48€.

#### **15. DELIBERATION MINIMUM ANNUEL DE LEVEES OU DEPOTS FACTURABLES**

Monsieur Ferré présente le projet de modification du minimum facturable de levées pour les bacs (de 8 à 6), pour les sacs un ajustement du nombre de sacs remis aux usagers, proportionnels aux bacs.

Concernant le dépôt en PAV pour les OM, le nombre à 8 dépôts pour 2024 sera maintenu.

Les élus s'interrogent sur la dotation en sacs et leurs mises en place. Monsieur Ferré explique que les dotations en sacs, étaient initialement pour les personnes qui n'avaient pas de possibilités d'avoir une dotation en bac. Le nombre d'usagers les utilisant est en diminution. La livraison des dotations 2024 est en cours, auprès des mairies.

M Jarret explique que le PAV OM pourra permettre la suppression des sacs, dès lors qu'au minimum, une colonne aérienne OM sera installée par commune.

Il est rappelé que les sacs blancs sont à destination des usagers, et les sacs violets sont pour les professionnels (exemple assistante maternelle) et les communes (pour les salles des fêtes).

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APROUVE la modification du minimum facturable de levées pour les bacs (de 8 à 6), pour les sacs un ajustement du nombre de sacs remis aux usagers, proportionnels aux bacs.

Concernant le dépôt en PAV pour les OM, le nombre à 8 dépôts pour 2024 sera maintenu.

#### **16. DELIBERATION SUBVENTION KIT MULCHING**

Dans la continuité de l'arrêt des tontes prévu au 01 juillet 2024, Monsieur Ferré propose de subventionner les kits mulching à hauteur de 25€ pour les kits d'un montant inférieur à 100€ et de 25% du montant du kit si son prix est supérieur à 100€ dans la limite de 50€.

Monsieur Ferré rappelle que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les déchèteries refuseront, les tontes de pelouse en déchèterie, à l'exception de DCR01 (plateforme de Baneins). Les nouvelles tondeuses sont généralement équipées de kit mulching. Des ateliers tonte seront mis en place en déchèterie, pour expliquer cette démarche. Les tontes sont une ressource pour le jardin, et sert d'engrais. Il s'agit d'une décision du Smidom, comme l'ont prise par exemple Bourg Agglo.

Des flyers seront disponibles auprès des gardiens, pour la distribution auprès des usagers en déchèterie.

Un geste est fait par le Smidom pour les anciennes tondeuses qui ont la possibilité de bénéficier de ce kit.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE la subvention des kits mulching à hauteur de 25€ pour les kits d'un montant inférieur à 100€ et de 25% du montant du kit si son prix est supérieur à 100€ dans la limite de 50€.

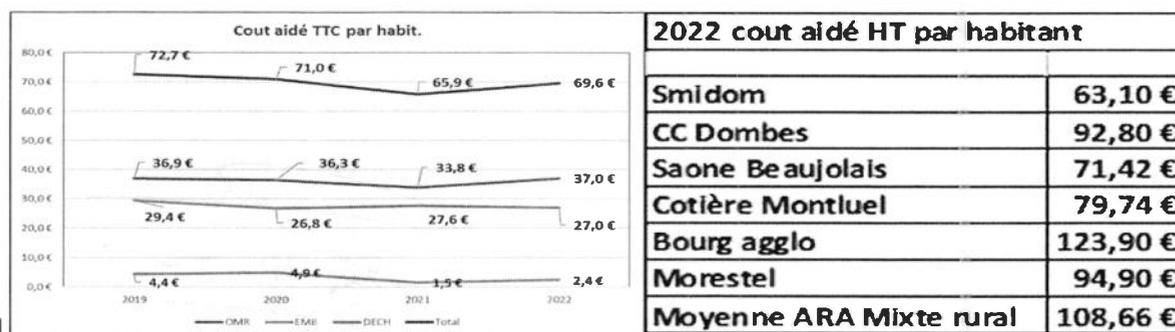
#### **17. PRESENTATION DES RESULTATS COMPTA COUT 2022**

Monsieur Ferré présente les résultats et l'évolution de la matrice compta coût 2022.

La baisse des tonnages engendre des couts de traitement inférieur aux autres années. Cependant, le cout du traitement de ces déchets augmente. Les frais de collecte ne sont pas proportionnels aux tonnages collectés.

Les couts aidés par habitant hors taxe sont là pour comprendre et voir si les choix politiques et financiers ont été conformes aux prévisions, à la suite de la mise en place de la redevance incitative.

Monsieur Ferré rappelle que le Smidom travaille avec une petite équipe (18 agents)



Cout à la tonne HT hors frais structure					
	Tonnage	Emballages collecte	Cout/T collecte	Emballages traitement	Cout/T traitement
2019	1 058	235 607 €	223 €	187 620 €	177 €
2022	1 325	232 178 €	175 €	312 984 €	236 €
<b>Variation</b>			<b>-21%</b>		<b>33%</b>

### 18. DELIBERATION PARTICIPATION MAINTIEN DE SALAIRE ET PREVOYANCE SANTE

Mr Ferré invite les délégués à donner leur avis sur l'augmentation de la participation mensuelle pour la couverture de la prévoyance santé ainsi que le maintien de salaire. Accordées aux agents jusqu'à présent et d'un montant de 25 euros pour le maintien de salaire et de 30€ pour une personne à 55 euros pour 5 personnes et plus pour la prévoyance santé.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à augmenter la couverture de la prévoyance santé ainsi que le maintien de salaire, accordées aux agents jusqu'à présent et d'un montant de 25 euros pour le maintien de salaire et de 30€ pour une personne à 55 euros pour 5 personnes et plus pour la prévoyance santé.

### 19. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Ferré présentera lors du conseil municipal, de la commune de Messimy, les avantages de la colonne aérienne OM. Il s'interroge sur le nombre de colonne nécessaires pour la commune, par rapport au nombre d'habitants.

Monsieur Jacquet demande si l'on peut utiliser toutes les colonnes du territoire.

Monsieur Jarret précise que toutes les colonnes sont utilisables par les usagers du territoire, dès lors que l'usager a un badge.

Les colonnes sont installées par rapport à l'aménagement urbain, présent et revues après révision des plans (aériennes, semi-ariennes ou enterrées).

Monsieur Cottey, interroge le Smidom sur d'éventuels retours négatifs de la part des usagers.

Monsieur Ferré évoque les dossiers en cours auprès du tribunal et le saccage de la déchèterie de Francheleins et casse caméras vidéo.

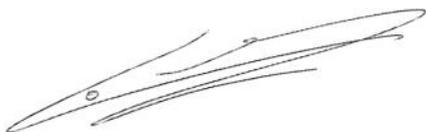
Monsieur Ferré évoque le nouveau logiciel STYX. Il va visiter une collectivité avec Elodie à Nuit Saint Georges.

Fin de séance à 10h15

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 16 FEVRIER 2023

Le secrétaire de séance

Romain Cottey



Le Président

